

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE « LA TABLÉE DES BÉARNAIS »

I. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après désignées les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le client accepte d'acheter une place à « **La tablee des Béarnais** », sur le Site Internet de la billetterie de la Section Paloise, à son profit ou au profit d'un bénéficiaire.

La Section Paloise se réserve la faculté de modifier les CGV à tout moment et sans préavis. Le fait pour la Section Paloise de ne pas se prévaloir de l'une des quelconques dispositions composant ces CGV ne saurait être interprété comme une renonciation de s'en prévaloir pour l'avenir.

Les CGV applicables et opposables sont celles acceptées par le client à la date d'achat.

Les CGV sont accessibles, consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Section Paloise.

Préalablement à l'achat, le client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes CGV. L'acceptation se fait au moyen d'un mécanisme d'accord électronique « opt-in » par lequel le client est invité à cocher une case pour confirmer sa bonne lecture et compréhension des CGV. Le client se porte garant de la connaissance de l'existence et du respect des présentes CGV par le bénéficiaire.

II. ACQUISITION

a) Acquisition

L'entrée peut être acquise uniquement sur le site Internet de la billetterie de la Section Paloise.

L'entrée prend la forme d'un e-Ticket et n'est accessible, à ce titre, que sous format dématérialisé.

La Section Paloise se réserve le droit de limiter le nombre d'entrées susceptibles d'être acquises par un seul et même client.

1 entrée est valable pour 1 personne, uniquement le jour de l'événement.

Aucune réservation ne pourra s'effectuer par mail ou par téléphone, uniquement via la plate-forme, sauf pour les entreprises souhaitant une facture : vous adresser à evenements@section-paloise.com

b) Confirmation

III. PAIEMENT

Le prix d'une entrée est exclusivement payable en euros (€). Le moyen de paiement proposé pour les clients, personnes physiques et morales, est la carte bleue (CB, Visa, Mastercard).

La Section Paloise se réserve le droit de limiter ces moyens de paiement et/ou d'autoriser d'autres moyens de paiement. Le prix est payable en une (1) fois.

La réservation n'est effective qu'une fois le paiement accepté (si non solvable, votre réservation ne sera pas effective).

Le site Internet de la Section Paloise bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations. En cas de refus du paiement par l'établissement bancaire, l'entrée ne sera pas validée.

IV. DURÉE DE VALIDITÉ

L'entrée est valable uniquement pour la date citée. À l'issue de cette date, si l'entrée n'a pas été utilisée, elle ne pourra pas être reportée, ni être remboursée.

Le bénéficiaire ne peut exiger la prolongation de la durée de validité en invoquant sa méconnaissance de la durée de validité. De ce fait, le client s'engage, en sa qualité de cédant, à informer le bénéficiaire des informations utiles relatives à la date d'acquisition et à la durée de validité.

V. LE REPAS

Un menu unique est proposé et est clairement affiché lors de l'achat de l'entrée. Il ne sera pas possible de le changer.

Néanmoins, si une personne titulaire d'une entrée présente une intolérance alimentaire (voir la liste ci-dessous), elle devra impérativement en informer la Section Paloise par mail minimum 7 jours avant l'événement à evenements@section-paloise.com

Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire

Le code de la consommation définit une liste de 14 allergènes à déclaration obligatoire (ADO), régulièrement mise à jour pour prendre en compte les avancées scientifiques. Mises en œuvre en tant que telles ou contenues dans un ingrédient compensé, ces substances allergènes doivent nécessairement être mentionnées sur l'étiquetage du produit.

1. Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales. Parmi les allergènes reconnus figurent les céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales, avec toutefois quelques exceptions. Faire figurer sur l'emballage la présence des substances suivantes n'est pas obligatoire : Dextrose et autres sirops de glucose à base de blé, maltodextrines à base de blé, sirops de glucose à base d'orge. Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et autres boissons alcooliques.

2. Crustacés et produits à base de crustacés

3. Œufs et produits à base d'œufs

4. Arachides et produits à base d'arachides

5. Poissons et produits à base de poissons

Si les poissons et produits à base de poissons sont considérés comme des allergènes reconnus, ce n'est pas le cas de la gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines, de caroténoïdes ou d'ichtyocolle par exemple (utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin).

6. Soja et produits à base de soja

Le soja et les produits à base de soja doivent également figurer sur l'emballage, mais l'obligation ne s'applique pas aux éléments suivants :

Huile et graisse de soja entièrement raffinées

Tocophérols mixtes naturels

Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja

Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja

7. Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)

Les produits allergènes à base de lait devant être déclarés n'incluent pas :

Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques et lactitol

8. Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits

À noter que les fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques ne sont pas compris dans les allergènes reconnus à faire figurer sur l'affichage des produits.

9. Céleri et produits à base de céleri

10. Moutarde et produits à base de moutarde

11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame

12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l

13. Lupin et produits à base de lupin

14. Mollusques et produits à base de mollusques

VI. PHOTOS ET COMMUNICATION

L'acte d'achat emporte acceptation de la captation vidéo et/ou photo à des fins promotionnelles sur les supports du club, sans date de fin d'exploitation.

En cas de refus, le bénéficiaire devra en informer la Section Paloise en début d'événement, ainsi que le photographe afin que son image soit floutée.

VII. REVENTE ILLICITE & LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

a) Revente illicite

Ni le client, ni le bénéficiaire ne peuvent offrir à la vente, vendre ou revendre l'entrée de quelque manière que ce soit.

Enfin, Il est strictement interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec l'entrée, sans l'accord préalable écrit de la Section Paloise.

b) Limitation de responsabilité

L'acheteur d'une entrée à « La tablee des Béarnais » en dehors du seul canal de distribution reconnu pourra se voir refuser l'achat d'un titre d'accès, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement, total ou partiel de son entrée.

VIII. ANNULATIONS

a) Annulation ou report de la part de la Section

La Section Paloise, se garde le droit d'annuler ou de reporter l'organisation de cet événement.

- Si date reprogrammée : votre entrée et paiement sont déjà enregistrés, vous n'aurez rien à faire. Vous serez informés de la date reprogrammée (pas de remboursement possible)
- Si pas de date reprogrammée : vous serez remboursés sous 15 jours.

b) Annulation de la part du client

Le client, s'il souhaite annuler l'achat de son entrée, pourra le faire mais ne sera pas remboursé (sauf en cas de décès du bénéficiaire : le client doit notifier l'avis de décès à la Section Paloise :

Stade du Hameau - Bd de l'Aviation - CS 67544 - 64075 PAU Cedex ou à evenements@section-paloise.com)

- Si date reprogrammée : votre entrée et paiement sont déjà enregistrés, vous n'aurez rien à faire. Vous serez informés de la date reprogrammée (pas de remboursement possible)
- Si pas de date reprogrammée : vous serez remboursés sous 15 jours.

IX. DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation applicable aux contrats conclus à distance, le client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la date d'achat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. S'il s'avère que le délai expire lors d'un jour non-ouvrable ou férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le client doit notifier à la Section Paloise, Stade du Hameau - Bd de l'Aviation – CS 67544 – 64075 PAU Cedex ou par email à evenements@section-paloise.com sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple : lettre recommandée avec accusé de réception envoyée par la poste).

Toutefois, le droit de rétractation ne peut s'appliquer lorsque le client utilise l'entrée, notamment si elle est activée par le bénéficiaire dans l'hypothèse où celui-ci aurait été transmise.

X. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les modalités du traitement et de la collecte des données personnelles du client sont indiquées dans la Politique de Confidentialité accessible sur le site que le client s'engage à consulter et qu'il valide.

XI. DROIT APPLICABLE / MEDIATION / LITIGE

Les CGV, les commandes passées en application et les relations avec les utilisateurs du site et clients sont régies par le droit français. Les CGV seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

A défaut de solution amiable, tout litige sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, la Section Paloise Béarn Pyrénées a mis en place un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION.

En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> Ou par voie postale en écrivant à

CNPM-MEDIATION-CONSOMMATION 27, Avenue de la Libération – 42 400 SAINT-CHAMOND

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Pau.